



Aux entreprises formatrices de la branche Assurance privée

Berne, en novembre 2024

Mise à jour Orfo 2023

Chers responsables de formation, formateurs professionnels et formateurs pratiques

Vous trouverez ci-dessous des informations sur l'**ordonnance de formation 2023**.

1. Mise en œuvre des options dans l'entreprise avec des mandats pratiques spécifiques à la branche	2
2. Concept et mise en œuvre de la procédure de qualification	2
3. Information et formation des parties prenantes	3

1. Mise en œuvre des options dans l'entreprise avec des mandats pratiques spécifiques à la branche

BIKAS, l'organe responsable de la profession « d'employé-e de commerce CFC », a publié une [fiche d'information](#) sur "Employé-e-s de commerce CFC : mise en œuvre des options".

En ce qui concerne le contenu des options et des mandats pratiques qui y sont liés, les entreprises ne sont pas sûres des options qu'elles peuvent former sur le lieu de formation en entreprise. Différentes informations circulent à ce sujet, parfois contradictoires.

En ce qui concerne la situation dans notre branche, nous souhaitons apporter les précisions suivantes.

En vue de la mise en œuvre des options, nous avons, avec un groupe de travail composé de spécialistes des compagnies, **contextualisé** les **mandats pratiques spécifiques aux options en fonction de la branche**. Cela permet de garantir que les quatre options peuvent être mises en œuvre dans une entreprise formatrice de notre branche. En outre, les entreprises formatrices peuvent également préciser et adapter les mandats pratiques spécifiques à l'option à leurs conditions respectives. Ainsi, le développement des compétences sur le lieu de formation en entreprise est également encouragé de manière ciblée dans les options par le biais de l'instrument "mandats pratiques en entreprise". La mise en œuvre de mandats de transfert initiés par l'école professionnelle ne devrait donc être utilisée qu'en dernier recours dans notre branche.

Vous trouverez sur notre [site web](#) l'aperçu des mandats pratiques (Informations pour les entreprises formatrices / Les mandats pratiques ; mandats pratiques spécifiques à l'option à la fin du site web) ?

Nous vous prions de **saisir l'option choisie** pour votre/vos personne-s en formation dans **time2learn** sous DONNEES PERMANENTES / Personnes en formation / Informations de base / Formation / Option.

2. Concept et mise en œuvre de la procédure de qualification

La finalisation du concept de la nouvelle procédure de qualification avec examen final bat son plein. En mai 2024, une **consultation** sur le développement du prototype et sur le nouveau concept d'examen axé sur les compétences opérationnelles a été organisée au sein du réseau Développement de la relève. Les réponses à cette consultation ont été prises en compte dans la suite du projet. Depuis la mi-2024, le prototype est concrétisé et une **première série zéro provisoire** devrait être disponible **d'ici la fin de l'année 2024**. L'**environnement d'apprentissage myAFA** sera utilisé pour la préparation des apprenti-e-s et l'évaluation des experts. Une **information détaillée** suivra **début 2025**.

Groupe d'auteurs

Nous recherchons un soutien actif pour le groupe d'auteurs. Nous nous adressons à des experts de la branche et avons le profil souhaité suivant :

- Sens de la créativité et grande affinité avec la rédaction de cas d'examen
- Plusieurs années d'expérience dans les processus spécifiques à l'assurance
- Formation solide dans le domaine de l'assurance privée
- Grande orientation pratique et expérience dans la formation d'apprenti-e-s en entreprise et / ou interentreprise

Les membres du groupe d'auteurs ont la possibilité d'apporter leur savoir-faire au groupe de travail et de contribuer à la **mise en œuvre de l'examen axé sur les compétences opérationnelles**. L'expérience acquise au sein du groupe de travail peut également être mise à profit dans d'autres commissions internes ou intersectoriels.

Les personnes intéressées recevront de plus amples informations lors de la réunion suivante des équipes MS : mercredi **10 décembre 2024**, 16h00 - 17h00.

Veuillez vous inscrire ici : [Lien d'inscription](#).

3. Information et formation des parties prenantes

Les **modules de base** et les **réunions d'échange** sur l'ordonnance sur la formation (Orfo) 2023 ont fait leurs preuves.

Voici les autres caractéristiques des **réunions d'échange** (voir Généralités, Formations):

- **06.12.24, Qualification semestrielle & évaluation**, 09h00 - 10h00 (en ligne)
-> Inscription à la formation : Cliquez [ici](#)
- **04.02.25, Échange d'expériences**, 10h30 - 11h30 (en ligne)
-> Inscription : Cliquez [ici](#)
- **03.04.25, Planification de la formation**, 09h00 - 10h00 (en ligne)
-> Inscription à la formation : Cliquez [ici](#)
- **27.05.25, To do début de l'apprentissage**, 13h30 - 14h30 (en ligne)
-> Inscription : Cliquez [ici](#)

Nous proposons les cours suivants aux nouveaux formateurs/trices pratiques :

Module de base sur l'Orfo 2023 :

25.11.24, 13h30 - 17h00 ; Vaudoise Assurances, Lausanne -> Inscription : Cliquez [ici](#)